

Chronologie simple de l'impôt CSG

DATE	Ce qui apparaît / bascule	Pourquoi c'est un tournant
1991	1,1% - Première apparition de la CSG (impôt CSG)	Impôt présenté comme « social » : on l'installe, et il passe par le bulletin de salaire.
1993	Taux porté à 2,4 %	Premier saut net : la loi relève le taux, sans changer son habillage.
1996	Apparition de la CRDS (0,5 %) + pilotage budgétaire renforcé (loi de financement de la sécurité sociale)	On reconnaît la dette sociale et on crée un prélèvement dédié ; dans le même mouvement, on crée deux budgets dédiés votés chaque année.
1997	Taux CSG à 3,4 %	Nouveau saut du taux appliqué : l'impôt change de gabarit.
1998	Passage à 7,5 %	En sept ans, le taux bondit et l'impôt CSG devient la « prise fiscale » la plus facile à capter.
2001	Dédouplements : déductible/ non-déductible visibles	La taxe ne « naît » plus : elle se raffine, se pilote, se décompose. Le salarié voit plus de lignes. Le « non-déductible » intègre le net imposable.
2018	Hausse de 1,7 point et suppression de cotisations salariales maladie et chômage	Transfert assumé vers l'impôt CSG : on baisse une assurance salariale, on gonfle le taux de l'impôt « social »!
2026	CSG déductible : 6,80 % CSG non-déductible : 2,40 % CRDS : 0,50%	Situation pour un salarié, des variantes s'appliquent aux retraités et à certaines catégories